Pays de Mortagne

FICHE PRATIQUE URBANISME N°3
CONSTRUIRE UNE PISCINE
dont la couverture fait plus d'1,80 m de hauteur

VOUS SOUHAITEZ CONSTRUIRE UNE PISCINE dont la couverture fait plus d'1,80 m de hauteur

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Délai d'instruction de 2 mois (délai de droit commun)Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.

1 UN FORMULAIRE

Cerfa n°13406*13

2 UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.

3 UN PLAN DE MASSE

Il permet de décrire le terrain et d'y situer le projet (vérification des règles d'implantation, de la desserte par les réseaux, ...).

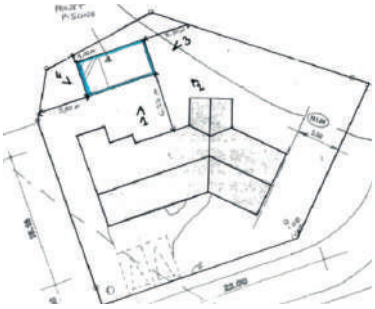

INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

Pour le terrain :

- Son orientation,
- Ses dimensions, les courbes de niveau,
- Les bâtiments existants sur le terrain.
- L'échelle graphique utilisée 0 50 m 100 m

Pour votre projet de construction :

- Ses distances par rapport aux limites du terrain et par rapport à la construction principale,
- L'emplacement des réseaux : eau, électricité, assainissement,
- En cas d'assainissement individuel, représentez-le sur le terrain.

4 UN PLAN EN COUPE

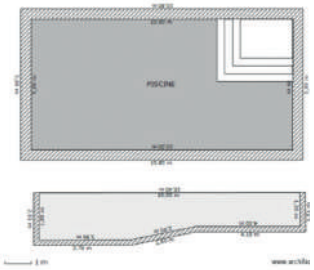

Il montre le volume de la construction et son adaptation au terrain (en particulier si celui-ci est en pente).

INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- Le profil et les niveaux du terrain naturel,
- Le profil et les hauteurs de la construction par rapport au terrain naturel.

Reportez la position de la coupe sur le plan de masse.

5 UNE NOTICE

Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : insertion dans l'environnement naturel et/ou bâti existant.

RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET :

- La nature et les couleurs des matériaux apparents,
- La hauteur de la clôture.

6 UN DOCUMENT GRAPHIQUE

Il montre comment le projet sera vu dans le paysage environnant.

Vous pouvez réaliser au choix un croquis à la main, un montage photographique ou une simulation informatique.

7 DES PHOTOGRAPHIES

Elles montrent le terrain dans le paysage proche et lointain.

Rapportez les points de vues sur le plan de situation et sur le plan masse.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Contactez le service Urbanisme

du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tél. : 02 51 63 58 53 – mail : urbanisme@paysdemortagne.fr

Pays de Mortagne